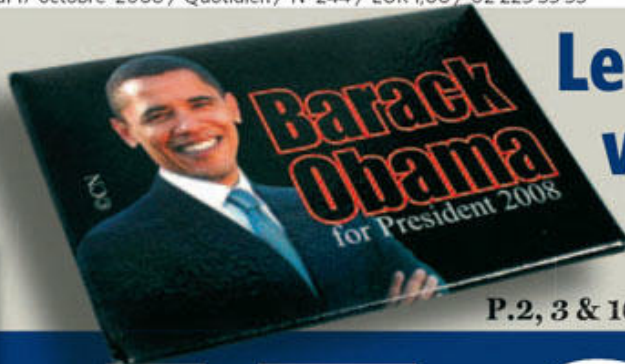


La Une

Edition Bruxelles / Vendredi 17 octobre 2008 / Quotidien / N° 244 / EUR 1,00 / 02 225 55 55

VENDREDI
LES LIVRES



**Le monde entier
vote Obama**

Sondage exclusif
de la Belgique au Japon

P.2, 3 & 16

LE SOIR

Antennes GSM : plus de sévérité

P.7 **Laurette Onkelinx** se ralliera au Conseil supérieur de la Santé. La norme de trois volts par mètre sera imposée.

Un choix polémique.

GSM / La ministre Onkelinx suivra l'avis du Conseil de la santé

Le rayonnement sera limité

UNE NORME de 3 V/m sera imposée aux antennes de téléphonie mobile. Illusion de progrès, pour les associations !

Changement de cap ? Questionné par *Le Soir* sur les normes du rayonnement des antennes relais de téléphone mobile, le cabinet de la ministre Laurette Onkelinx (PS) annonce que la ministre se ralliera aux recommandations du Conseil supérieur de la santé.

Par deux fois, ces dernières années, ce Conseil avait recommandé de durcir les normes, en les ramenant de 20,6 volts par mètre à 3 V/m. Des conseils de prudence qui avaient été ignorés par les ministres Magda Aelvoet (Groen!) et Rudy Demotte (PS). **Mais depuis lors, de nombreuses études ont mis en évidence les risques accrus pour la santé humaine liés à l'exposition permanente aux micro-ondes pulsées.**

« Un nouvel avis du Conseil supérieur de la santé est en préparation et la ministre s'y ralliera, explique-t-on au cabinet Onkelinx. C'est conforme à ce qu'elle avait annoncé lors du Printemps de l'environnement. Une réunion

est programmée, fin octobre, avec les opérateurs afin de voir comment mettre en œuvre cette mesure. Cela ne devrait pas être trop complexe dans la mesure où plus de 80 % des antennes à 900 MHz émettent déjà à 3 V/m. »

« La vraie solution ?

Rehausser les antennes ! »

Rien ne dit, cependant, que ces opérateurs accepteront de bon gré un nouvel arrêté royal qui engendrerait la démultiplication d'antennes. Mais cette décision aurait le mérite de clarifier les normes en vigueur dans le pays. D'une part, la Région bruxelloise a décidé d'imposer le « 3 V/m » à partir de mars 2009. La décision est néanmoins querellée par les opérateurs devant la Cour constitutionnelle. D'autre part, la Région wallonne, confrontée aux actions paralysantes des groupes de riverains, a manifesté son souhait d'emboîter à Bruxelles si la cour lui donnait raison.

Loin de se satisfaire de la per-



SURÉLEVER les antennes-relais pour protéger la santé ? C'est une option. © P.-Y. THIENPONT.

spective du 3 V/m, les associations de défense des riverains estiment que ce serait là une décision « peu courageuse, voire contre-productive » !

« Globalement, l'exposition ne sera pas diminuée puisque plus de 80 % des antennes émettent déjà à ce niveau de 3 V/m, expose Jean-Luc Guilmot, de l'association Teslabel. On devra multiplier les antennes et cela n'arrangera rien. La seule norme qui protège la santé est le 0,6 volt par mètre, ce qui implique de repenser la configuration des antennes. »

Les associations invitent dès les pouvoirs publics à se rendre en Suisse et en Autriche, où les mâts ont été surélevés parfois de 30 mètres avec des émetteurs peu puissants, ce qui garantirait un rayonnement mieux partagé.

« Dans la pratique, avec un tel plan d'antennes, les niveaux de rayonnement les plus élevés ne se retrouvent pas dans les habitations les plus proches de l'antenne relais, mais bien au niveau des habitations situées à plus de 300 mètres, remarque Jean-Luc Guilmot. Dans ces habitations, les puissances de signal maximales sont de l'ordre de 0,06 à 0,14 V/m. Soit des niveaux inférieurs d'un facteur 100 à 1.000 par rapport au Benelux ! » ■

CHRISTOPHE SCHOUNE

REPÈRES

L'antenne relais de téléphonie mobile. Les normes belges (20,6 V/m) sont en dessous des valeurs préconisées par l'OMS. Mais celles-ci, basées uniquement sur l'impact thermique sur le corps humain, sont jugées dépassées par de nombreux experts.

Le wi-fi. L'ordinateur sans fil (wi-fi) rayonne sur la même fréquence que le four à micro-ondes, mais sa puissance est moindre. Le gouvernement allemand déconseille son usage.

Le GSM. Son usage régulier sans précaution et à long terme est cancérigène selon des résultats partiels de l'étude internationale Interphone ([Le Soir du 15 octobre](#))

Le site criirem.org publie un classement des marques selon le rayonnement.

Le téléphone portable sans fil à domicile (Dect). Il émet sans discontinuer des ondes pulsées dont la puissance est souvent supérieure aux 3 V/m.

Infos. www.001.be.cx,
www.next-up.org,
www.who.int/peh-emf/fr/

[\[cliquer\]](#)